

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 31 mai 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR LA FAILLITE

MODIFICATIONS RELATIVES À LA SUPPRESSION DES ABUS ET À L'AMORTISSEMENT ORDONNÉ DES DETTES

L'hon. G. J. McIlraith (au nom de l'honorable M. Cardin) demande la permission de présenter le bill n° S-17 (émanant du Sénat), tendant à modifier la loi sur la faillite.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

• (2.40 p.m.)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE QUÉBEC—DÉCLARATION RELATIVE AU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'adresse cette question au premier ministre. Il s'agit d'articles de journaux parus aujourd'hui et selon lesquels Arthur Vachon, président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, représente un risque pour la sécurité de l'État.

Voici ce que je demande au premier ministre: le gouvernement a-t-il fourni au Québec des renseignements concernant la sécurité dans ce cas-ci; de plus, les dossiers sur la sécurité sont-ils maintenant mis à la disposition de personnes qui ne relèvent pas de l'autorité fédérale, de sorte qu'ils puissent être utilisés de cette façon contre des citoyens?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je voudrais tenir la question du très honorable représentant comme préavis.

[Plus tard]

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable Solliciteur général?

A la suite des accusations portées par le premier ministre de la province de Québec contre l'ex-agent Vachon, le ministre a-t-il l'intention d'instituer une enquête afin d'affirmer ou de confirmer ces accusations?

[Traduction]

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le premier ministre ayant reçu préavis d'une question semblable, j'attendrai sa réponse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le solliciteur général nous dirait-il si la politique du gouvernement a été modifiée de sorte que les dossiers touchant la sécurité circulent librement et sont mis à la portée de personnes étrangères au Parlement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit d'une question d'administration en général. (*Exclamations*) Elle est peut-être hypothétique et s'inspire d'un esprit de dispute.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, pour faire suite à...

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition fait appel au Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question précise qui, à moins d'obtenir une réponse, porte atteinte à la conscience publique.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre à son titre de chef de la sécurité au Canada. Est-il d'avis, comme l'a dit le premier ministre Lesage, que M. Arthur Vachon constitue un risque pour la sécurité de l'État?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question de l'honorable représentant est irrégulière.

[Plus tard]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Je vois qu'il est prêt à y répondre. Comme les membres des forces armées peuvent être troublés par l'annonce faite par le premier ministre M. Lesage au sujet du licenciement du M. Arthur Vachon, policier provincial du Québec, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi cet homme a été recruté par l'Aviation canadienne, s'il était considéré comme un risque pour la sécurité de l'État, et pourquoi on lui a accordé un licenciement honorable?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est irrecevable.